MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE - SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX DLP-1-2-84302555

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Publication périodique

Edition de la Station Nord - Pas-de-Calais - Picardie
Tilloy-les-Mofflaines - B.P. 29 - 62217 BEAURAINS - Tél. (21) 59.99.35
Siège de la circonscription
Cité administrative - 59048 Lille cedex - Tél. (20) 52.00.25
Antenne régionale picarde :
(Somme et Oise), 56, rue Jules-Barni - 80040 Amiens - Tél. (22) 92.51.27
(Aisne) Cité administrative - 02016 Laon - Tél. (23) 23.00.41
Permanence les lundi, mercredi et vendredi matin

Abonnement annuel : 115,00 F.
Regisseur de Recettes D.D.A. du Nord C.C.P. 5704-01 W Lille

ISSN 0757-6535 CPPAP n° 1824 AD Imprimerie de la Station Nord - Pas de Calais - Picardie - Directeur gérant Ch. de la MESSELIERE

SPECIAL NORD PAS-DE-CALAIS

BULLETIN TECHNIQUE n° 1 du 25 JANVIER 1984

CULTURES DE PLEIN CHAMP

blé, orge ...

SOUCHES DE PIETIN VERSE RESISTANTES AUX "BENZIMIDAZOLES" (BENOMYL, CARBENDAZIME, THIOPHANATE-METHYL)

Note I.T.C.F. - S.P.V. - I.N.R.A.

I - CAMPAGNE 1982 - 1983

Les travaux menés en 1983 par l'I.T.C.F., le S.P.V., l'I.N.R.A. et les firmes concernées, confirment et complètent les résultats des premières investigations déjà réalisées par ces organismes en 1982 au sujet de la résistance du piétin verse aux "benzimidazoles" sur céréales :

- la présence de souches résistantes est confirmée en culture ; leur fréquence peut être liée à la répétition, au cours des campagne passées, de traitements à base de "benzimidazoles".

- les parcelles les plus touchées par ce phénomène se situent dans le Nord et le Bassin Parisien. La moitié Sud de la France ne semble pas concernée par ce problème actuellement.

- La présence de ces souches a entraîné, cette année, une certaine baisse, voire même parfois une perte d'efficacité sur piétin verse des traitements effectués avec ces "benzimidazoles".

- Cette baisse d'efficacité a eu pour conséquence de réduire les gains de rendement de manière plus ou moins importante selon les situations.

- Dans d'autres cas, au contraire, ces pertes d'efficacité des "benzimidazoles" n'ont eu qu'une incidence limitée sur les rendements. On peut s'expliquer ces résultats par le fait que les attaques de piétin verse ont souvent été tardives (attaques dites "de printemps") et que la disponibilité en eau des céréales a été très suffisante jusqu'en fin mai, ce qui a limité les phénomènes d'échaudage dûs au piétin verse qui auraient encore pu être aggravés par la sécheresse ultérieure.

- La présence de souches de piétin verse résistantes aux benzimidazoles nous semble donc devoir faire courir un risque aux céréales en particulier dans les situations (imprévisibles actuellement) dans lesquelles le piétin verse viendrait à se

développer dès la fin de l'hiver et où la céréale aurait également à subir l'effet de conditions climatiques plus sévères qu'en 1983.

Ces conditions amènent donc à préciser la stratégie de lutte contre le piétin verse.

II - RAISONNER LA LUTTE CONTRE LE PIETIN VERSE EN 1984

1. QUELLES SONT LES PARCELLES CONCERNEES ?

1.1. Parcelles avec risque piétin verse (Quel que soit le type de souche)

Rappelons les situations dans lesquelles les risques de dégâts dûs au piétin verse sont élevés :

- semis précoce, blé sur blé, variété sensible, culture dense, hiver doux et humide

- lorsque une talle sur 5 est touchée par le piétin verse en début de montaison.

1.2. Parcelles avec risque piétin verse résistant aux "benzimidazoles"

Remarquons qu'il n'est pas envisageable, pour des raisons matérielles d'analyser la résistance des souches de piétin verse au niveau de chaque parcelle.

Sont concernées :

- les parcelles qui se situent essentiellement dans le Nord et le Bassin Parisien.

- les parcelles dans lesquelles on a observé des pertes d'efficacité visuelle des "benzimidazoles" les années passées (s'assurer cependant que les traitements avaient été effectués dans de bonnes conditions : dose suffisante, époque d'application pas trop précoce, plutôt 2 noeuds que redressement 1 noeud, absence de lessivage du produit...).

- les cultures de blés ou orges d'hiver revenant souvent sur les mêmes parcelles et situées dans un environnement ayant fréquemment reçu des "benzimidazoles" au cours des campagnes passées.

2. COMMENT TRAITER ?

2.1. Epoque d'intervention

La lutte contre le piétin verse doit être le plus souvent effectuée au stade 1 à 2 noeuds. Réserver les traitements précoces (au stade redressement) pour les situations dans lesquelles on observe, dès ce stade, une talle sur cinq atteinte au niveau de l'avant dernière gaine. Il s'agit de cas exceptionnels qu'on aurait tort de généraliser si l'on veut limiter le risque de développement de la résistance.

.../...

2.2. Choix du produit

➤ Situations avec souches résistantes aux "benzimidazoles"

Dans ces parcelles, la lutte contre le piétin verse doit être menée actuellement avec des spécialités à base de prochloraz.

Il n'existe pas en effet actuellement de souches de piétin verse résistantes à cette matière active.

A l'épiaison, l'ensemble des spécialités actives sur les maladies des dernières feuilles et des épis peut ensuite être utilisé (qu'elles apportent ou non des "benzimidazoles" ou du prochloraz).

➤ Situations sans souches résistantes aux "benzimidazoles"

Les spécialités recommandées apportent soit un "benzimidazole", soit du prochloraz, en association avec d'autres fongicides destinés à la lutte contre les maladies du feuillage.

En montaison comme à l'épiaison, l'alternance de produits apportant ou non des "benzimidazoles" pourrait permettre de limiter la pression des sélection exercées par cette famille de produits.

-=-=-=-=-=-=-=-=-

D'une façon générale, on peut remarquer que c'est la première fois, en France, que l'on voit apparaître sur céréales des problèmes de souches de champignons parasites résistantes à des fongicides. On pourrait, dans les années à venir, se trouver confronté à des phénomènes de ce type pour d'autres maladies. Raison de plus pour éviter les traitements systématiques et pour limiter les interventions aux situations dans lesquelles un risque de dégâts existe véritablement.

Pour cela, se reporter, dans chaque région, aux conseils de l'I.T.C.F. et aux Avertissements Agricoles du Service de la Protection des Végétaux.

Dans notre prochain bulletin, nous préciserons les conditions et préconisations régionales.

RAPPEL REABONNEMENT

De trop nombreux agriculteurs, groupements ou collectivités n'ont pas réglé, à ce jour, leur abonnement pour 1984.

Nous les prions de bien vouloir le faire sans retard pour éviter toute interruption dans l'envoi des bulletins.

Veuillez vous conformer aux indications portées dans notre bulletin du 6 décembre 1983.

Ne pas omettre de bien indiquer l'édition souhaitée et d'accompagner les listes d'abonnés au chèque correspondant au montant total des abonnements demandés.

-=-=-=-=-

P 52